

## Texte A / Victor Hugo : *Discours du 9 Juillet 1849* « La Misère »

*Depuis 1848, la France est une république démocratique. Son Assemblée se propose de faire des lois sociales sur la proposition d'un député en Juin 1849. Hostiles, le centre et la droite répliquent que la misère fait partie du monde. Le débat s'ouvre le 9 Juillet, Victor Hugo est le premier député à prendre la parole. Appartenant au départ à la droite de l'époque, Hugo fait un discours qui tranche avec les positions de son propre parti.*

Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde, la souffrance est une loi divine, mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. (*Réclamations, violentes dénégations à droite*)

Remarquez le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. (*Nouveaux murmures à droite*). La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain ; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. (*Oui ! Oui ! A gauche*).

La misère, j'aborde ici le vif de la question, voulez-vous savoir où elle en est la misère ? Voulez-vous savoir jusqu'où elle peut aller, jusqu'où elle va, je ne dis pas en Irlande<sup>1</sup>, je ne dis pas au Moyen Âge, je dis en France, je dis à Paris, et au temps où nous vivons ? Voulez-vous des faits ?

Il y a dans Paris... (*L'orateur s'interrompt*)

Mon Dieu, je n'hésite pas à les citer ces faits. (...) Il y a dans Paris, dans ces faubourgs de Paris que le vent de l'émeute soulevait naguère si aisément, il y a des rues, des maisons, des cloaques, où des familles, des familles entières, vivent pêle-mêle, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, n'ayant pour lits, n'ayant pour couvertures, j'ai presque dit pour vêtements, que des monceaux infects de chiffons en fermentation, ramassés dans la fange du coin des bornes, espèce de fumier des villes, où des créatures humaines s'enfouissent toutes vivantes pour échapper au froid de l'hiver. (*Mouvement*)

Voilà un fait. En voici d'autres : ces jours derniers, un homme, mon Dieu, un malheureux homme de lettres, car la misère n'épargne pas plus les professions libérales que les professions manuelles, un malheureux homme est mort de faim, mort de faim à la lettre, et l'on a constaté après sa mort qu'il n'avait pas mangé depuis six jours. (*Longue interruption*). Voulez-vous quelque chose de plus douloureux encore ? Le mois passé, pendant la recrudescence du choléra, on a trouvé une mère et ses quatre enfants, qui cherchaient leur nourriture dans les débris immondes et pestilentiels des charniers de Montfaucon<sup>2</sup> ! (*Sensation*)

Eh bien, messieurs, je dis que ce sont là des choses qui ne doivent pas être ; je dis que la société doit dépenser toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté pour que de telles choses ne soient pas ! Je dis que de tels faits, dans un pays civilisé, engagent la conscience de la société tout entière ; que je m'en sens, moi qui parle, complice et solidaire, et que de tels faits ne sont pas seulement des torts envers l'homme, mais ce sont des crimes envers Dieu. (*Sensation prolongée*) (...)

Vous le voyez, messieurs, je le répète en terminant, ce n'est pas seulement à votre générosité que je m'adresse, c'est à votre sagesse, et je vous conjure d'y réfléchir. Messieurs, songez-y, c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère qui les creuse. (*C'est vrai !, c'est vrai !*) Vous avez fait des lois contre l'anarchie, faites maintenant des lois contre la misère ! (*Mouvement prolongé sur tous les bancs, l'orateur descend de la tribune et reçoit les félicitations de ses collègues*).

## Texte B : Victor Hugo « Préface » du *Dernier jour d'un condamné* (15 Mars 1832 (le roman fut publié en 1829.)

Dans son roman *Le Dernier jour d'un condamné*, Victor Hugo met en scène les dernières paroles et impressions d'un homme condamné à la peine de mort. Trois années plus tard, dans la « Préface », il théorise par l'argumentation ce que le roman disait par la fiction.

Qu'avez-vous à alléguer pour la peine de mort ?

Nous faisons cette question sérieusement ; nous la faisons pour qu'on y réponde ; nous la faisons aux criminalistes et non aux lettrés bavards. Nous savons qu'il y a des gens qui prennent l'excellence de la peine de mort pour texte à paradoxes comme tout autre thème. (...)

---

<sup>1</sup> A cette époque, et ce depuis longtemps déjà, l'Irlande est une colonie de l'Empire britannique, qui y pratique une politique très sévère. La misère et la pauvreté y étaient plus fortes qu'ailleurs. Elles en étaient devenues proverbiales.

<sup>2</sup> Montfaucon : ancien lieu de Paris où l'on pratiquait des exécutions. A l'époque, c'est un charnier, c'est-à-dire le lieu où l'on entassait les cadavres des morts.

Ce n'est pas à eux que nous nous adressons mais aux hommes de lois proprement dits, aux dialecticiens<sup>3</sup>, aux raisonneurs, à ceux qui aiment la peine de mort pour la peine de mort, pour sa beauté, pour sa bonté, pour sa grâce.

Voyons : qu'ils donnent leurs raisons.

Ceux qui jugent et qui condamnent disent la peine de mort nécessaire, d'abord : – parce qu'il importe de retrancher de la communauté sociale un membre qui lui a déjà nui et qui pourrait lui nuire encore. – S'il ne s'agissait que de cela, la prison perpétuelle suffirait. À quoi bon la mort ? Vous objectez qu'on peut s'échapper d'une prison ? Faites mieux votre ronde. Si vous ne croyez pas à la solidité des barreaux de fers, comment osez-vous avoir des ménageries ?

Pas de bourreau où le geôlier suffit.

Mais, reprend-on, – il faut que la société se venge, que la société punisse. – Ni l'un ni l'autre, se venger est de l'individu, punir est de Dieu.

La société est entre deux. Le châtement est au dessus d'elle, la vengeance au dessous. Rien de si grand et de si petit ne lui sied. Elle ne doit pas « punir pour se venger » ; elle doit *corriger pour améliorer*. Transformez de cette façon la formule des criminalistes, nous la comprenons et nous y adhérons. Reste la troisième et dernière raison, la théorie de l'exemple. – Il faut faire des exemples ! il faut épouvanter par le spectacle du sort réservé aux criminels ceux qui seraient tentés de les imiter ! – Voilà bien à peu près textuellement la phrase éternelle dont tous les réquisitoires des cinq cents parquets de France ne sont des variations que plus ou moins sonores. Eh bien ! nous nions d'abord qu'il y ait exemple. Nous nions que le spectacle des supplices produise l'effet que l'on attend. Loin d'édifier le peuple, il le démoralise et ruine en lui toute sensibilité, partant toute vertu. Les preuves abondent et encombreraient notre raisonnement si nous voulions en citer. Nous signalerons pourtant un fait entre mille, parce qu'il est le plus récent. Au moment où nous écrivons, il n'a que dix jours de date. Il est du 5 mars, dernier jour de carnaval. A Saint-Pol, immédiatement après l'exécution d'un incendiaire nommé Louis Camus, une troupe de masques est venue danser autour de l'échafaud encore fumant. Faites donc des exemples ! le mardi gras vous rit au nez.

---

<sup>3</sup> Dialecticiens vient de dialectique : ensemble des techniques de la démonstration. Synonyme de « raisonneurs ».